

DÉLIBÉRATION N° 3

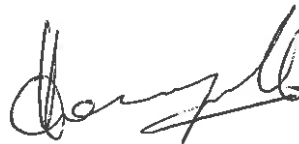
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 20 NOVEMBRE 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration valide la réservation, auprès de l'OGIF, de deux logements sis Rue des Deux-communes à Montreuil.

Fait à Montreuil, le 20 novembre 2013

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE